Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251215-70_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE BERRIEN**
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 4 Décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, M. Patrick ROUSVOAL, Mme Patricia LE BARS, Mme Brigitte COURBEZ, M. Marcel COSQUER, Mme Bernadette LALLOUET, M. Alain LE BIHAN, Mme Barbara PERRON, M. Paul QUEMENER, Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC, Mme Marion DAVID, M. Tristan CLOAREC.

Absentes excusées : Mme Johanne RITZ, Mme Jeanne REID

Procurations : Mme Jeanne REID donne procuration à M. Hubert LE LANN
Mme Johanne RITZ donne procuration à Mme Barbara PERRON

Secrétaire de séance : M. Patrick ROUSVOAL

**DELIBERATION N°70 - 2025 : SUPPRESSION DE LA REGIE**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la proposition de supprimer la régie communale à compter du 1er janvier 2026.

Cette mesure vise à simplifier la gestion administrative, compte tenu du faible enjeu financier représenté par la régie et de son faible impact sur le budget de la commune. Cette information a été confirmée par la trésorerie par un courrier en date du 10 novembre 2020.

Le maire rappelle que cette régie est principalement utilisée pour des services de proximité tels que la réalisation de copies, la vente de guides touristiques, et les abonnements à la médiathèque et à la ludothèque.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 2221-1 et suivants relatifs aux régies communales,

Vu la proposition initiale visant à supprimer la régie communale dans un objectif de simplification administrative,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la régie communale.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LE MAIRE
H. LE LANN

MAIRIE DE BERRIEN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)

Mairie de BERRIEN
1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone 02 98 99 01 14
Courriel : secretariatgeneral@berrien.fr